

## Projet de loi sur les emplois d'avenir : Regard de Pierre Duponchel, président-fondateur du Relais, acteur majeur de l'Economie Solidaire et Sociale (ESS)

**Pierre Duponchel, président-fondateur du Relais, leader en France dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles, membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS), a tenu à s'exprimer à l'occasion de la nouvelle mesure du Gouvernement relative aux emplois d'avenir.** Ce projet de loi, qui prévoit de financer 100.000 emplois en 2013 et 50.000 l'année suivante, pour un coût évalué à 1,5 milliard d'euros par an, en rythme de croisière, est présenté au Conseil des ministres ce jour.



### Une mesure favorable à l'insertion et à l'emploi des jeunes

« Ce projet de loi sur les emplois d'avenir qui vise à créer 150.000 emplois pour les jeunes à partir de 2013 est un signal positif en faveur de l'emploi des jeunes. Les moins de 25 ans, particulièrement les non-diplômés provenant de quartiers en difficulté ou des zones rurales enclavées, rencontrent de plus en plus de difficultés à pénétrer le marché du travail. Il est important de soutenir cette catégorie de chômeurs fragilisée par la crise. »

### Un mécanisme proche de celui en œuvre au Relais depuis près de 30 ans

« L'insertion par le travail est le principe fondateur du Relais. Nous sommes, de ce fait, directement concernés par toutes les politiques actives en faveur de l'emploi. Une fois le texte adopté, nous utiliserons volontiers le dispositif des emplois d'avenir, qui correspond bien au plan de développement que nous prévoyons de mettre en œuvre sur 5 ans, à savoir créer 300 ou 400 postes aidés de 2 à 4 ans selon les profils. Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis près de 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durable. Nous basons notre action sur la conviction que le retour à l'emploi des personnes en difficulté est un moyen de les aider à préserver leur dignité et à retrouver une place dans la société. Permettre aux personnes en situation d'exclusion de rebondir, c'est les aider à retrouver durablement le chemin de l'emploi, au sein du Relais ou ailleurs. Pour cela, nous avons développé plusieurs activités économiques, qui nous ont permis de créer à ce jour plus de 1.800 emplois ».

### Les emplois d'avenir et leur financement doivent être complémentaires aux dispositifs d'insertion existants.

« Le bon déroulement du plan de développement du Relais repose également sur la sécurisation des emplois aidés, tant sur les montants que sur la durée. Les emplois d'avenir représentent un mécanisme qui vient en complément des dispositifs précédemment déployés : la coexistence de toutes ces formes de contrats aidés est indispensable aux entreprises 'insérantes', c'est-à-dire les entreprises qui pérennisent les postes d'insertion. Au Relais, depuis notre création, nous privilégions le recrutement de personnes répondant aux critères de l'Insertion par l'Activité Economique : elles sont embauchées sous contrat d'insertion de 2 ans. A l'issue de cette période, grâce à un accompagnement, la plupart des personnes accueillies améliorent durablement leur situation, sur les plans professionnel et social.

Et il faut toujours garder en tête qu'en finançant des postes en insertion au Relais, l'Etat réalise une économie directe sur les minimas sociaux : une personne au chômage ou sans

travail coûte en moyenne à l'Etat 20.000 euros par an (allocations chômage, RSA, APL, CMU...). En finançant un contrat d'insertion (contrat aidé, emploi d'avenir...) l'Etat ne paie que la moitié de cette somme. A cela s'ajoutent les charges sociales, impôts et taxes diverses perçues sur les salaires. Au bout du compte, en versant 1 euro dans l'insertion, l'Etat réalise 2 euros d'économies directes ! ...et le Relais consolide ces économies en créant des emplois durables. »

### **L'occasion pour le Gouvernement de soutenir des filières économiques créatrices d'emploi au niveau local.**

« Ce projet de loi doit être l'occasion pour le Gouvernement de soutenir le développement de filières économiques, telle que la filière textile, qui créent de l'emploi au sein de l'économie sociale et solidaire en privilégiant le recyclage et la valorisation. La collecte / valorisation textile nécessite une main d'œuvre nombreuse et peu qualifiée, c'est pourquoi nous l'avons choisie : c'est le moyen privilégié de créer de l'emploi localement en France. En quelques années, nous avons développé une véritable filière industrielle, en nous hissant au rang de leader français de la collecte et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures (TLC). Et aujourd'hui, nous pouvons être fiers de cette filière qui prouve tous les jours son professionnalisme, sa rentabilité et son caractère vertueux sur le plan du développement durable. »

*En savoir plus sur le Relais : <http://lerelais.org/>*

*Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis son origine pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Le Relais a notamment développé pour cela la filière industrielle de la collecte/valorisation textile – dans laquelle il est aujourd'hui le leader français – et a inventé un modèle d'entreprise innovant au plan social.*

- *Un emploi créé par semaine, soit 1800 emplois (en France) depuis 1984*
- *600 emplois d'insertion en 2011, soit 40 % des emplois*
- *60 % des salariés en CDI*

### **CONTACT PRESSE :**

Cécile Bergeret – Agence Sous Tous Les Angles

03 20 68 47 11 – 06 01 29 41 25 – [cbergeret@soustouslesangles.fr](mailto:cbergeret@soustouslesangles.fr)